

# Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire du 12 février 2018, point #14.04



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

Séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, tenue le **12 février 2018**, à 20h00 heures, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 254, rue St-Pierre.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Guylain Bolduc  
Siège #2 - Daniel Desrochers  
Siège #3 - Emmanuel Séguin  
Siège #4 - Marylin Shallow  
Siège #5 - Suzanne Cyr

Sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #6 - Guylaine Napert

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilbert Breton.  
Mme Amélie Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2018.02.058**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

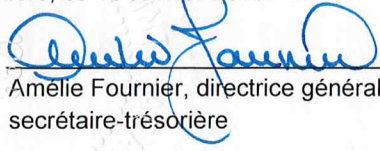
ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

SUR UNE PROPOSITION du conseiller Guylain Bolduc  
IL est unanimement résolu de proclamer Sainte-Agathe-de-Lotbinière municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ce **13 février 2018**.

Par :



Amélie Fournier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

